



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-quatre,

Nombre de membres : 11

Le Mardi 24 Septembre 2024 à 10h45,

En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 07

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2024-16

Date de convocation : le 20 Septembre 2024,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE :
SUBVENTION

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND.

PROCURATIONS :

M. Philippe GREFFIER donne procuration à M. Patrick MAUGARD.

ABSENTE : Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

OBJET :
**SUBVENTION A
L'AMICALE DES
RETRAITES**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth ESCAFRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 1901, relative au contrat d'association,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association de l'amicale des retraités.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de verser une subvention 2024 à l'association de l'amicale des retraités de la Ville et du CCAS de Castelnaudary pour un montant de 2 550 €.

Cette subvention de 2 550 € sera inscrite au budget 2024 du C.C.A.S à l'article 65748.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président.

AUTORISE le versement de subvention à l'amicale des retraités de la Ville et du CCAS de CASTELNAUDARY.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget CCAS 2024 sur l'article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 24 Septembre 2024

Le Président,
Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :
27 SEP. 2024
Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 SEP. 2024
Et par publication le :
25 SEP. 2024
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20240924-DB202416-DE
Reçu le 26/09/2024